

REUNION DU 9 MARS 2010

Le neuf mars deux mil neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.

Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire

M. Patrick HAMARD, Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoints

M. Romaric LECOINTRE, Mme Marie-Thérèse, CROZA, Mme. Geneviève BELLIER, M. Jérôme BELLIER, Mlle Laurie CALLEJON, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme. Chantal GIRAULT, Mme Maylis THURET et Mme Virginie HARDOUIN, Conseillers

Absents excusés : Monsieur Anthony AUDOUIN

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Maylis THURET

Date de convocation : 02 mars 2010

Date d'affichage : 11 mars 2010

QUESTION A AJOUTER :

- ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES
- DELIBERATION - CAUTION GERANCE SERVICE

SOMMAIRE :

1°) VOTE DES SUBVENTIONS 2010 - SUITE

2°) CCAS - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1 er janvier au 31 décembre 2009

3°) CCAS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

4°) CCAS - AFFECTATION DE RESULTAT

5°) CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

6°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1 er janvier au 31 décembre 2009

7°) CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

8°) CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DE RESULTAT

9°) DELIBERATION - SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

10°) CAISSE DES ECOLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

11°) ASSAINISSEMENT - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1 er janvier au 31 décembre 2008

12°) ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

13°) ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT

14°) ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

15°) ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES

16°) DELIBERATION - CAUTION GERANCE SERVICE

17°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) VOTE DES SUBVENTIONS 2010 - SUITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions 2010 suivantes :

- OGEC ECOLE SAINT JACQUES	12 120.85 €
- MFR LE CEDRE	28.00 €

TOTAL 12 148.85 €

2°) CCAS - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

3°) CCAS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Maire s'étant retiré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	300.30 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	1 577.95 €

4°) CCAS - AFFECTATION DE RESULTAT

Les membres de la CCAS, après avoir entendu le compte administratif 2009, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2009 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 1 277.65 € décide d'affecter l'excédent comme suit :

002 : 1 277.65 €

5°) CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2010 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 300.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 300.00 €

6°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

7°) CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3 986.50 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 000.00 €

8°) CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DE RESULTAT

Les membres de la caisse des écoles après en avoir entendu le compte administratif 2009 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2009 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 13.50 € décide d'affecter l'excédent comme suit :

002 : 13.50 €

9°) DELIBERATION - SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la subvention suivante :

- Caisse des Ecoles : 3 986.50€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette subvention pour la Caisse des Ecoles.

10°) CAISSE DES ECOLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Après en avoir délibéré, les membres de la CAISSE DES ECOLES à l'unanimité votent le budget primitif 2010 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :4 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :4 000.00 €

11°) ASSAINISSEMENT - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

12°) ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :14 679.21 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :19 669.63 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :3 940.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :42 021.62 €

13°) ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT

Les membres du Conseil Municipal après en avoir entendu le compte administratif 2009 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2009 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 4 990.42 € et un excédent d'investissement de : 38 081.62 € décide d'affecter les excédents comme suit :

002 : 4 990.42 €
001 : 38 081.62 €

14°) ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2008 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :32 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :32 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :58 256.71 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :58 256.71 €

15°) ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES

PERMANENCES AUX ELECTIONS REGIONALES DU 14 MARS 2010

8 H- 10 H	10 H - 12 H	12 H - 14 H	14 H - 16 H	16 H - 18 H
T. DELAUNOY	L. ROCTON	C. GIRAULT	P. HAMARD	P. HAMARD
P. CAYON	J. BELLIER	L. CALLEJON	A. GUEVARA	M-T CROZA
V. HARDOUIN	G. BELLIER	G. BELLIER	M. THURET	A. AUDOUIN

16°) DELIBERATION - CAUTION GERANCE SERVICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la société gérance service a quitté les locaux de la poste et que la commune doit lui reverser sa caution d'un montant de 200.00 €.

N'ayant pas les crédits nécessaires au versement de cette caution en ce début d'année, Me GOURET propose après avis du Conseil Municipal de prendre la somme nécessaire sur les loyers perçus, le montant de la caution lui sera reversé par la commune suite au vote du budget

17°) DIVERS

- ✧ Devis SEDI : 1 691, 68 € pour numériser un registre d'archives (de 1933 à 1942), le premier d'une série de dix volumes. Réponse différée après un délai de réflexion avec consultation des Archives Départementales.
- ✧ Suite à la demande de Mme Sandra Cadet (Réunion du 19 janvier 2010), l'emplacement du stationnement de son taxi ne nécessite pas un marquage au sol.
- ✧ Laurie CALLEJON - Réunie le 23 février, la commission accessibilité voirie handicapés a fixé les priorités : trottoir de l'école St Jacques avec accès à la Mairie et au défibrillateur ainsi qu'une rampe d'accès à la salle des fêtes ; Réunion prévue le 16 mars avec l'architecte M. PIERRART, le responsable ATD M. POULAIN et M. le Maire.
- ✧ Virginie HARDOUIN - Confirmation de la réunion du 17 mars où parents, élus, associations et habitants sont invités à rencontrer le Centre Social « l'ESPACE baugeois » et son équipe pour échanger infos et projets. Une réunion préparatoire a eu lieu à la mairie où les présidents d'associations étaient attendus.
- ✧ Patrick CAYON - Au dernier Conseil de l'école des Tournesols, les prévisions d'effectifs pour 2010-2011 et 2011-2012 sont de 114 et 111, mais cela reste des prévisions.
A signaler un problème d'intrusion dans les locaux de l'école pendant les vacances : cette alerte entraîne la vérification de l'adéquation de la couverture d'assurances aux risques.
S'assurer des horaires du personnel du ménage et des tâches fixées.
Entretien des gouttières et goudronnage de la cour.
Projet de JPO pour l'inauguration du nouveau matériel, date à arrêter.
- ✧ Patrick HAMARD Adjoint - Carnaval samedi 20 mars : une cinquantaine d'enfants inscrits, le RDV est à la mairie à 10h00. Petite collation à la fin du défilé.
- ✧ Jean-Claude LEAU - Assemblée Générale de l'ADVL (agence de développement de la vallée du Loir) à Durtal. Il semblerait que certaines communes veuillent quitter l'agence (Briollay et Villevêque)
Demande du label « Commune Fleurie : une Fleur », adressée au Conseil Général
Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de réfection de la toiture de l'église : la voûte du chœur « Plantagenêt » peut être endommagée. Un devis est établi .Demande d'accord des Monuments Historiques ;
- ✧ Marie-Thérèse CROZA - Soirée fleurissement le vendredi 19 mars : diapos des jardins, de tout décor fleurs et arbustes chez des particuliers qui sont visibles de l'extérieur, de la rue ou des chemins et qui concourent à l'embellissement général de la commune
- ✧ Maylis THURET - Réunion du SIAEP à Lézigné le 25 février pour ouverture des plis « Candidatures pour la gestion du service d'eau potable » de la nouvelle usine .Etude du cadre de contrat délégation par affermage du service d'eau potable.
- ✧ Romaric Lecointre- arrivée prochaine des cages à ragondins. Une info de mise à disposition sera communiquée.

✧ Jérôme BELLIER - Assemblée générale de l'ASLC le vendredi 26 mars, salle des fêtes à 19h (petite salle)

Le 8 mai : Journée Champêtre avec animation pêche le matin, animation pétanque l'après-midi et dîner.

Environnement : la CCCB changera les containers en 2014.

Sans autres questions la séance est levée le mardi 9 mars 2010 à 22 H 45.